

## **Master MEEF Mention Premier degré Année Universitaire 2018-2019**

### **Guide technique des écrits Dossiers à produire dans le cadre des UE1/2, UE3 et UE4/UE5**

#### Éléments de cadrage général (toutes UE et semestres confondus)

Les écrits, tant en M1 qu'en M2, sont **dactylographiés** sur **format A4** (21 x 29,7cm). Les pages (hors annexes) sont **numérotées**. La page de garde n'entre pas dans la pagination et se trouve dans la suite des documents mis à votre disposition.

Les **normes** suivantes doivent être respectées :

**Police** : Times New Roman 12

**Couleur** : Noir, uniquement

**Interligne** : 1,5

**Marges** : 2,5 en haut et en bas ; 3 cm à gauche et 2,5 cm à droite

**Notes** : en bas de page

**Attention** : le pied de page doit rester vierge en dehors de l'indication relative à la pagination

Pour les **citations et références à des ouvrages**, l'étudiant se réfère aux normes en vigueur et **se reporte au document intitulé « Rédiger sa bibliographie »**.

Lorsqu'une **version numérique** du document est exigée, celle-ci prend la forme d'**un seul fichier pdf**, nommé prenom.nom sans aucun accent, qui comprendra **l'ensemble des éléments constitutifs du dossier**, de la page de garde à la 4<sup>e</sup> de couverture, annexes comprises (s'il y a lieu).

#### UE1/UE2 (M2)

**Rappel (extrait du guide des études) : « Travaux individuels écrits :**

- De **8 à 10 pages** (hors annexes) au titre des épreuves de français et de mathématiques **obligatoires** au semestre 4 ;

- De **6 à 8 pages** (hors annexes) pour l'ensemble des autres entrées disciplinaires au titre des semestres 3 ou 4.

Date de rendu fixée au calendrier général, commune à tous les étudiants.

Semestre 3 : Les dossiers sont **déposés en ligne** sur l'espace Moodle de l'ESPE (Examen et Dépôt de travaux – mention premier degré – Master 2 – Site de formation – semestre 3 – session 1 ou 2 – UE1/UE2) et parallèlement **remis en 1 exemplaire papier chacun à la scolarité** du site de formation de l'étudiant **jusqu'au 19 décembre 2018 avant 16h00** pour la session 1 (**jusqu'au 13 février 2019 avant 16h00** pour la session 2).

**Semestre 4 :** Les dossiers sont **déposés en ligne** sur l'ENT de l'ESPE (Examen et Dépôt de travaux – mention premier degré – Master 2 – Site de formation – semestre 4 – session 1 ou 2 – UE1/UE2) et parallèlement **remis en 1 exemplaire papier chacun à la scolarité** du site de formation de l'étudiant **jusqu'au 24 avril 2019 avant 16h00** pour la session 1 (**jusqu'au 5 juin 2019 avant 16h00** pour la session 2).

Chaque écrit donne lieu à attribution d'une **note unique** (c'est-à-dire commune aux UE1 et 2, lorsqu'il y a lieu) ». (Cf. le document de cadrage pédagogique commun aux évaluations UE1/UE2 S3 et S4 sur le nombre et les modalités de choix d'entrées disciplinaires à chaque semestre).

### UE3 : Recherche (M1/M2\*)

- **Fiche de lecture (M1 / S1) :** La fiche de lecture comporte de **4 à 6 pages** reliées (hors page de garde). Elle est **déposée en ligne** sur l'espace Moodle de l'ESPE (Examen et Dépôt de travaux – mention premier degré – Master 1 – Site de formation – semestre 1 – session 1 ou 2 – UE3) et parallèlement **remis en 1 exemplaire papier à la scolarité** du site de formation de l'étudiant jusqu'au **19 décembre 2018 avant 16h00** (**jusqu'au 13 février 2019 avant 16h00** pour la session 2).
- **Projet de mémoire (M1 / S2) :** Le projet comporte de **6 à 8 pages** reliées (hors annexes). Il est **déposé en ligne** sur l'espace Moodle de l'ESPE (Examen et Dépôt de travaux – mention premier degré – Master 1 – Site de formation – semestre 2 – session 1 ou 2 – UE3) et parallèlement **remis en 1 exemplaire papier à la scolarité** du site de formation de l'étudiant **jusqu'au 24 avril 2019 avant 16h00** (**jusqu'au 3 juin 2019 avant 16h00** pour la session 2).
- **Rapport d'étape (M2 / S3) :** Le rapport comporte une dizaine de pages reliées (hors annexes). Il est **déposé en ligne** sur l'espace Moodle de l'ESPE (Examen et Dépôt de travaux – mention premier degré – Master 2 – Site de formation – semestre 3 – session 1 ou 2 – UE3) et parallèlement **remis en 1 exemplaire papier à la scolarité** du site de formation de l'étudiant **jusqu'au 19 décembre 2018 avant 16h00** (**jusqu'au 13 février 2019 avant 16h00** pour la session 2).
- **Mémoire (M2 / S4) :** Le mémoire comprend **une trentaine de pages minimum** reliées (hors annexes). Il est **déposé en ligne** sur l'espace Moodle de l'ESPE (Examen et Dépôt de travaux – mention premier degré – Master 2 – Site de formation – semestre 4 – session 1 ou 2 – UE3) et parallèlement **remis en 2 exemplaires papier** à la scolarité du site de formation de l'étudiant **jusqu'au 24 avril 2019 avant 16h00** (**jusqu'au 5 juin 2019 avant 16h00** pour la session 2, à la condition expresse qu'une première version du mémoire ait bien été déposée et soutenue en session 1 et que l'étudiant-e y ait obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 8/20).

#### ***Rubriques obligatoires :***

- Page de garde téléchargeable sur le site de l'ESPE dans la rubrique « formation » / « Mention premier degré » / « Master 1 ou (Master 2) » / « Pages de garde »
- Sommaire paginé
- Corps du texte paginé
- Bibliographie complète des ouvrages et documents cités et utilisés classés par ordre alphabétique.
- Quatrième de couverture : résumé d'une quinzaine de lignes et liste de mots clés

### ***Rubriques à intégrer le cas échéant :***

- Liste des abréviations
- Liste des figures
- Liste des tableaux
- Annexes

### ***Références et citations :***

Se reporter au document intitulé « **Rédiger sa bibliographie** » (espe-Inf.fr – formation – master premier degré – M1 ou M2 - « rédiger sa bibliographie »).

**\* Remarque : le mémoire et sa soutenance servent de supports conjoints aux évaluations des UE3 et 5 au semestre 4.**

## UE5 (M1/S1)

Rappel (extrait guide des études) : « Réalisation d'un dossier individuel écrit à rendre une date fixée au calendrier général ».

Le dossier comporte de **8 à 10 pages** reliées (hors annexes). Il est **déposé en ligne** sur l'espace Moodle de l'ESPE (Examen et Dépôt de travaux – mention premier degré – Master 2 – Site de formation – semestre 1 – session 1 ou 2 – UE5) et parallèlement **remis en 1 exemplaire papier à la scolarité** du site de formation de l'étudiant **jusqu'au 19 décembre 2018 avant 16h00 (jusqu'au 13 février 2019 avant 16h00** pour la session de rattrapage).

Il s'appuie sur les apports de l'UE5 et renvoie au référentiel de compétences (cf. document d'aide à la rédaction du dossier de stage pour le S1, annexe 2 du livret de stage et guide des études M1).

## UE4 / UE5 (épreuve M1/S2)

Rappel (extrait du document de cadrage pédagogique de l'épreuve) :

- **Session 1** : « Épreuve orale prenant appui sur un dossier **constitué par l'étudiant** à partir d'une sélection raisonnée de documents. D'une durée de 20 min (10' d'exposé + 10' d'entretien), cette épreuve est commune aux UE4 et 5 et doit donc obligatoirement aborder les questions d'enseignement et d'apprentissage à l'école maternelle... ».

Les étudiants remettent au service de scolarité de leur site, au plus tard le **3 avril 2019 avant 16h00, 2 exemplaires papier** du dossier-support sur lequel ils entendent s'appuyer pour développer l'exposé qui constitue la 1ère partie de l'épreuve. Ce dossier est constitué de 3 à 5 pièces (pour un total de **5 pages maximum**) parmi lesquelles figureront obligatoirement: un document de nature théorique (texte ou extrait de texte ciblé), un document de type institutionnel (extrait de texte officiel, de document relatif à la mise en œuvre de la loi sur la refondation de l'école...) et un document de type professionnel (support pédagogique, production d'élève, éléments de description et d'analyse de situation, outil d'équipe...). Il se compose ainsi bien d'une collection de documents et ne comporte donc pas d'éléments de rédaction personnelle (hormis à titre de document professionnel, comme dans le cas où l'étudiant décide de livrer des éléments de description et d'analyse de situation) » (cf. la note de cadrage pédagogique de l'épreuve).

- **Session 2** : « Dossier écrit de **4 à 6 pages**. Ce dossier tient compte des recommandations des membres du jury de session 1 lorsque les étudiants y ont bien pris part (cf. fiche navette associée à l'épreuve orale). A défaut, dépôt d'un dossier comprenant une sélection de documents et un exposé écrit conformes au cahier des charges et aux exigences pédagogiques de la session 1 (cf. document de cadrage pédagogique de l'épreuve). La sélection de documents est dans les deux cas placée en annexe et n'entre pas dans la pagination ».

Le dossier est **déposé en ligne** sur l'espace Moodle de l'ESPE (Examen et Dépôt de travaux – mention premier degré – Master 1 – Site de formation – semestre 2 – session 2 – UE4-5) et parallèlement **remis en 1 ou 2 exemplaires papier (selon le nombre d'UE restant à valider)** à la scolarité du site de formation de l'étudiant au plus tard **le 3 juin 2019 avant 16h00**.

### UE4/UE5 (M2/S3)

Rappel (extrait du guide des études pp. 21-25) : « Réalisation d'un dossier individuel de 8 à 10 pages (hors annexes) commun aux UE4 et UE5 à rendre à une date fixée au calendrier général, commune à tous les étudiants » (Cf. également le document de cadrage pédagogique du dossier).

Le dossier comporte de **8 à 10 pages** reliées (hors annexes). Il est **déposé en ligne** sur l'espace Moodle de l'ESPE (Examen et Dépôt de travaux – mention premier degré – Master 2 – Site de formation – semestre 3 – session 1 ou 2 – UE4-5) et parallèlement **remis en 1 exemplaire papier à la scolarité** du site de formation de l'étudiant **au plus tard le 19 décembre 2018 à 16h00** (au plus tard **le 13 février 2019 à 16h00** pour la session 2).

### UE4 (M2/S4)

Rappel (extrait du guide des études) : « Réalisation d'un dossier individuel de **6 à 8 pages** (hors annexes) commun à l'ensemble des EC de l'UE4, à rendre à une date fixée au calendrier général commune à tous les étudiants ».

- **Session 1**: Dossier déposé en un exemplaire papier à la scolarité du site de formation de l'étudiant et dans sa version électronique au format ODT sur le Moodle de l'ESPE à la catégorie « Examens – dépôt des travaux » pour le **24 avril 2019 avant 16h** (délai de rigueur).
- **Session 2** : Dossier amélioré selon les recommandations des correcteurs, déposé dans les mêmes conditions et formats pour le **05 juin 2019 avant 16h** (délai de rigueur) \*.

\* **NB** : les étudiants qui n'ont pas déposé de dossier à la session 1 ne peuvent par définition bénéficier des recommandations préalables de correcteurs et se reportent donc au cahier des charges de la session 1.

### UE5 (M2/S4) \*

- **Mémoire (M2 / S4)** : Le mémoire comprend **une trentaine de pages minimum** reliées (hors annexes). Il est **déposé en ligne** sur l'espace Moodle de l'ESPE (Examen et Dépôt de travaux – mention premier degré – Master 2 – Site de formation – semestre 4 – session 1 ou 2 – UE5) et parallèlement **remis en 2 exemplaires papier** à la scolarité du site de formation de l'étudiant au plus tard **le 24 avril 2018 avant 16h00** (au plus tard le **5 juin 2019 avant 16h00**, pour la session de rattrapage si une première version du mémoire a bien été déposée en session 1).

***Rubriques obligatoires :***

- Page de garde téléchargeable sur le site de l'ESPE dans la rubrique « formation » / « Mention premier degré » / « Master 1 ou (Master 2) » / « Pages de garde »
- Sommaire paginé
- Corps du texte paginé
- Bibliographie complète des ouvrages et documents cités et utilisés classés par ordre alphabétique.
- Quatrième de couverture : résumé d'une quinzaine de lignes et liste de mots clés

***Rubriques à intégrer le cas échéant :***

- Liste des abréviations
- Liste des figures
- Liste des tableaux
- Annexes

***Références et citations :***

Se reporter au document intitulé « **Rédiger sa bibliographie** » (espe-Inf.fr – onglet formation – master premier degré – M1 ou M2 - « rédiger sa bibliographie »).

**\* Remarque : le mémoire et sa soutenance servent de supports conjoints aux évaluations des UE3 et 5 au semestre 4.**